



utilité d'une licence/assurance sportive

Par **CSSDC**, le **30/04/2024** à **21:47**

Bonjour

Nous sommes un groupe d'amis. Nous nous organisons pour réaliser des randonnées pédestres « sans compétition »

Nous sommes assurés individuellement (responsabilité civile, CPAM, mutuelle et pour certains complémentaires accidents

Il y a une réflexion concernant soit

A/ la création d'une association , prise de licence auprès d'une fédération sportive, etc...)

B/ rester en l'état de fonctionnement actuel (pas d'association, pas de licence/assurance de fédération etc...)

Certains estiment que ce n'est pas nécessaire d'évoluer au regard de nos assurances individuelles donc de conserver le choix B

Quels sont les éléments de réflexions (absolue nécessité) à prendre en compte pour opter sur le choix A

merci

Par **Visiteur**, le **30/04/2024** à **23:47**

Bonjour,

Adhérer à une fédération et y prendre une licence donne accès à une assurance un peu plus spécifique que l'assurance RC ou santé de base.

Pour certains sports et pour participer à des compétitions c'est en général obligatoire.

Il peut y avoir aussi des avantages (accès à des salons, des ventes privées d'équipements, etc)

A vous de voir ce qui peut vous rendre service ... ou pas.

Par **Karpov11**, le **01/05/2024** à **07:47**

Bonjour,

Si vous voulez, à chaque élection, trouver **enfin** des bénévoles pour occuper les postes de président, trésorier et secrétaire.....

C'est un ancien dirigeant d'associations qui vous répond.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **01/05/2024** à **08:57**

Bonjour,

Un groupe d'amis qui font de temps en temps une randonnée ensemble, je ne vois pas bien où serait l'intérêt de s'emurer dans une structure, association, fédération, etc.

Ou alors, je n'ai pas bien compris votre but ?